

Document complémentaire au
référentiel du
Certificat de spécialisation
"Conduite d'un élevage bovin viande"



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) « conduite d'un élevage bovin viande ». Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : « agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation ».

SOMMAIRE



Présentation du Certificat de spécialisation	p 5
Mise en oeuvre de l'évaluation	p 7
Fiches compétences	p 19
Annexe 1 : Arrêté de création paru au JO	p 27
Annexe 2 : Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	p 29

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance





Présentation du certificat de spécialisation

Le certificat de spécialisation (CS) option « conduite d'un élevage bovin viande » est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option « conduite d'un élevage bovin viande » vise à former un responsable d'atelier de production animale, chargé du pilotage technico-économique de l'atelier et des travaux afférents. Les capacités relatives au pilotage stratégique de l'entreprise agricole relèvent du baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA) ou du brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » (REA).

Les conditions d'accès au CS tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministère chargé de l'agriculture.

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création du titre. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champs de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS « conduite d'un élevage bovin viande », le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes>



Mise en oeuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations

1.1°. Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge de l'agriculture, 2010). Le terme de capacité a été retenu plutôt que celui de compétences car le ministère en charge de l'agriculture considère que la formation ne peut développer que les capacités des apprenants, la véritable compétence ne s'acquérant que par l'expérience. On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la

personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC-deux dans le cas du CS « conduite d'un élevage bovin viande ». **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions liées à la conduite de l'élevage. Elles peuvent également correspondre à des situations de diagnostic, d'analyse d'indicateurs technico-économiques, de choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue est celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte du résultat, de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'atelier.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation, en vue de proposer au jury la validation - ou la non validation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

1. 2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS « conduite d'un élevage bovin viande »

Comme mentionné dans le référentiel de compétences, les capacités du CS « conduite d'un élevage bovin viande » doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Chaque capacité fait l'objet d'une évaluation en situation professionnelle, qui associe une réalisation - pratique ou qui peut également être une réflexion à tenir - et une explicitation de l'activité du candidat. La nature de l'épreuve et les modalités d'évaluation choisies doivent permettre à l'évaluateur de prendre en compte non seulement la réalisation et le résultat auquel est parvenu le candidat, mais aussi les raisonnements qui lui ont permis d'arriver à cette réalisation, ce résultat. Il vérifie également que le candidat peut adapter ses raisonnements à d'autres situations que celle utilisée comme support de l'évaluation en faisant varier les caractéristiques de la situation et en évoquant d'autres situations de la même famille (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans les CS de l'élevage, chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place.

Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation, notamment pour ce qui concerne la mention « agriculture biologique ». Elles sont également reprises dans ce document.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS « conduite d'un élevage bovin viande » en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande »	C1. Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande	<i>Choix de conduite technique de l'atelier</i>
			<i>Organisation des activités de l'atelier</i>
UC2	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation, la reproduction et la santé animale en lien avec les SPS du champ « Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin viande »	C2. Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin viande	<i>Observation des animaux</i>
			<i>Organisation de l'intervention</i>
			<i>Réalisation de l'intervention</i>
UC complémentaire			
UC3	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ transformation	C3. Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation	<i>Organisation de l'atelier de transformation</i>
			<i>Réalisation des opérations nécessaires à la (aux) transformation(s) du produit</i>

Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS « conduite d'un élevage bovin viande » en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le « périmètre » de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et le raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.

C1 : Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande

La capacité vise à définir et adapter la conduite technico-économique de l'atelier pour satisfaire les objectifs de l'exploitation, c'est à dire: assurer le pilotage technico-économique de l'atelier au service du pilotage stratégique de l'exploitation dans une perspective agro-écologique. Elle ne concerne pas la détermination de la stratégie globale de l'exploitation.

Elle recouvre l'ensemble des prises de décision concernant la conduite du troupeau (alimentation, reproduction, génétique, santé) et du pâturage. Le responsable de l'atelier définit, évalue, fait évoluer la conduite technique en cohérence avec les objectifs de l'élevage et les moyens de production.

Il fait des hypothèses de choix techniques à partir de l'analyse et de l'interprétation des critères technico-économiques -marge brute, coûts alimentaires, niveau de production, productivité numérique, fertilité...- et dans le respect des réglementations, pour atteindre ou améliorer les objectifs fixés. Il évalue leur faisabilité -disponibilité des moyens de production...- ainsi que les impacts prévisibles

sur l'organisation du travail et les autres activités de l'atelier. Les hypothèses privilégient une approche agro-écologique avec la recherche d'autonomie fourragère et la réduction de l'utilisation de traitements antibiotiques sur les animaux en cohérence avec le plan Ecoantibio2.

Le contexte de conduite d'élevage est complexe. En effet, Les prises de décision en terme de conduite d'élevage nécessitent de s'adapter d'une part aux évolutions de la réglementation relative aux maladies transmissibles, au bien-être et à la santé des animaux et d'autre part de prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux. Le responsable d'élevage prend des conseils avant de prendre des décisions dont les conséquences dépassent le cadre de son élevage. Concernant la gestion de la santé du troupeau, dont dépendent le bien-être animal et la qualité des produits, la nature de la relation entre l'éleveur et le vétérinaire évolue d'une relation où le vétérinaire est plutôt un prestataire de services intervenant en situation d'urgence à une relation de partenariat contractualisée, par exemple dans le cadre d'un plan sanitaire d'élevage (PSE).

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin viande » en lien avec la C1

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande	<ul style="list-style-type: none"> • Planification du travail • Choix des reproducteurs • Choix des réformes • Organisation du pâturage • Gestion sanitaire du troupeau 	<i>Définir une conduite technique répondant aux objectifs fixés</i>

Le responsable d'un atelier bovin viande fait ses choix de conduite du troupeau en autonomie. Concernant la sélection, il choisit ses reproducteurs décide de ses réformes, en fonction d'objectifs technico-économiques en lien par exemple, avec l'amélioration de la facilité de vêlage ou du poids au sevrage.

Pour réaliser ces choix, il s'appuie sur des données zootechniques quand elles existent, telles que index, bilan de reproduction ou contrôle de croissance ainsi que sur son observation des caractéristiques des animaux -morphologie, comportement-.

Il définit également avec le conseil du vétérinaire un plan de gestion sanitaire du troupeau dans une perspective de diminution du nombre de traitements antibiotiques et de la prise en compte de toutes les réglementations en vigueur. Il assure la traçabilité aussi bien pour l'administration de produits médicamenteux que pour tous les mouvements d'animaux.

Il raisonne l'organisation du pâturage en lien avec l'assolement des surfaces fourragères et en tenant compte du bilan fourrager, il choisit des techniques de pâturage adaptées et calcule, ajuste son chargement à l'hectare afin d'assurer une gestion optimale des ressources fourragères en fonction de la pousse de l'herbe et des besoins des différentes catégories d'animaux.

Il organise, planifie le travail au niveau de l'atelier en articulant les différentes activités à différentes échelles temporelles (journée, semaine, année) et anticipe les pointes de travail et la disponibilité en main d'œuvre.

Cette capacité mobilise des savoirs en zootechnie, en conduite des surfaces fourragères et en économie. Elle requiert également une connaissance du contexte socioprofessionnel et de la filière concernée. Elle suppose une interprétation fine des résultats technico-économiques à l'aide de comparaisons avec des références de groupes : groupements de producteurs, organismes de sélection, contrôle de performances...

Cadrement de l'évaluation de la C1

Pour l'évaluation de la C1, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation professionnelle en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique ».

C1. Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Choix de conduite technique de l'atelier</p> <p><i>Le candidat détermine un mode de conduite cohérent avec les objectifs de l'élevage et les moyens de production</i></p>	<p>Interprétation des résultats de l'élevage au regard des moyens de production de l'atelier</p> <p>Identification des marges de manœuvre dans la conduite de l'atelier</p> <p>Détermination de l'itinéraire technique</p> <p>Cohérence technique de l'itinéraire</p> <p>Adaptation de l'itinéraire aux objectifs de production et aux moyens disponibles</p> <p>Identification des répercussions des décisions sur l'ensemble des facteurs de conduite de l'élevage (alimentation, reproduction, santé)</p> <p>Identification des répercussions des décisions sur les facteurs de production (travail, surface, bâtiments)</p> <p>Prise en compte de l'état de l'agroécosystème local</p> <p>Cohérence des choix avec un cahier des charges</p> <p>...</p>
<p>Organisation des activités de l'atelier</p> <p><i>Le candidat planifie le travail et articule les différentes activités de l'atelier</i></p>	<p>Cohérence interne des activités de l'atelier:</p> <p>Prise en compte des moyens matériels en lien avec les facteurs de production : bâtiments, sol, surfaces, installations, équipements...</p> <p>Prise en compte de la disponibilité en main d'œuvre</p> <p>Prise en compte des pointes de travail</p> <p>Régulation de la conduite définie au regard de la faisabilité de sa mise en œuvre</p> <p>...</p>

C 2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait

La capacité C2 recouvre un ensemble de situations relatives à la réalisation des interventions sur les animaux et dans leur environnement en lien avec l'alimentation, la santé, la reproduction et les mise bas.

Le terme **d'intervention** est à prendre au sens large : il englobe à la fois les interventions ponctuelles comme une aide à la mise-bas, mais aussi tous les travaux quotidiens ou périodiques comme l'alimentation ou l'entretien des clôtures.

Ces interventions nécessitent selon leur nature, de la contention, des manipulations ou des déplacements d'animaux qui doivent être effectués dans le respect du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail.

Quelle que soit l'intervention, l'observation constante et vigilante des animaux –« l'œil » de l'éleveur- est essentielle. L'organisation et la préparation des chantiers sont également déterminantes pour le bon déroulement des interventions concernant la sécurité des personnes et des animaux.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin viande » en lien avec la C2

Champs de compétences	SPS	Finalités
Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin viande	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation des veaux à l'engraissement Evaluation de l'état d'engraissement des animaux Changement de parcelle d'un lot d'animaux Surveillance, aide et soins au veau et à la vache à la mise- bas Détermination du stade de gestation Réalisation d'une intervention préventive ou curative dans un lot d'animaux 	<i>Assurer une production optimale de l'élevage</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de bien-être animal et de sécurité au travail ainsi que les enjeux de durabilité.

Le responsable d'un atelier bovin viande assure en autonomie l'entretien, la surveillance de l'état de santé des animaux et des paramètres d'ambiance tant à l'extérieur que dans les bâtiments ainsi que les soins courants aux animaux, dans un souci de prise en compte du bien-être animal, en lien avec des situations :

- De distribution des aliments où il peut avoir à utiliser un matériel spécifique, tel qu'une mélangeuse ou une désileuse. Il ajuste les rations en fonction de l'état corporel et de l'état physiologique des différentes catégories d'animaux. L'alimentation des veaux à l'engraissement est particulièrement importante à maîtriser, car cette phase d'élevage détermine le rendement de carcasse et la qualité de la viande.

- D'organisation et de réalisation d'une intervention préventive -relative à des soins courants concernant les pieds, l'écornage ou la prophylaxie-, ou curative, pouvant nécessiter des contentions particulières, comme l'utilisation des cages, de parcs ou de couloirs de contention.

Il organise les déplacements de troupeaux et l'embarquement des animaux -que ce soit pour les changer de parcelles ou pour les envoyer à l'abattoir- dans des conditions permettant de limiter le stress et les risques de blessures et dans le respect des règles de sécurité.

Il prend les décisions et réalise les opérations essentielles liées à la reproduction, de la mise à la reproduction à la gestion des vêlages. Il constitue en particulier les lots de vaches ou de génisses associé ou non à de la synchronisation des chaleurs. Il introduit le taureau dans le troupeau au moment propice ou organise les inséminations quand ce mode de reproduction est utilisé.

Dans ce domaine d'activité, des situations professionnelles sont particulièrement importantes car elles impactent directement la productivité du troupeau et le revenu de l'éleveur :

- La détermination des stades de gestation et le repérage des chaleurs par des observations visuelles et/ou la réalisation et l'interprétation de diagnostics de gestation avec éventuellement la synchronisation des chaleurs.
- La surveillance des vêlages visuelle ou avec l'aide des outils connectés avec intervention si besoin et les soins au nouveau-né.

Le responsable de l'atelier peut être amené à réaliser des pesées des animaux et des observations concernant l'appréciation de l'état d'engraissement aussi bien des vaches pour évaluer leurs réserves corporelles, que des jeunes bovins à l'engraissement en vue de leur commercialisation. Ces informations sont primordiales pour déterminer le moment d'abattage ou ajuster la conduite d'élevage.

L'aménagement et l'organisation des bâtiments d'élevage sont également un facteur clé de réussite. Enfin, le responsable d'atelier doit veiller à l'enregistrement de toutes les données dans une visée de traçabilité.

Cette capacité mobilise des connaissances en zootechnie sur la reproduction, le rationnement, la prophylaxie, et la santé, ainsi que la maîtrise des gestes techniques à réaliser dans le cadre des interventions correspondantes. Elle requiert également un décryptage fin des comportements des animaux, articulés avec des savoir-faire en termes de contention et de manipulation des animaux.

Quelles que soient les situations d'intervention, trois points de vigilance sont particulièrement à prendre en compte :

- Adopter un comportement adapté aux réactions des animaux et permettant de réaliser les différentes manipulations/interventions dans le calme.
- Veiller à la sécurité des personnes et des animaux dans toutes les manipulations
- Respecter l'ergonomie au travail, notamment dans les gestes et postures, pour préserver la santé des opérateurs.

Cadrage de l'évaluation de la C2

Pour l'évaluation de la C2, l'épreuve doit s'appuyer sur plusieurs situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation, la reproduction et la santé animale, en lien avec les SPS du champ « Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin viande ».

C2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin viande	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Observation sur l'état des animaux</p> <p><i>Le candidat apprécie par ses observations l'état et le comportement des animaux dans leur environnement</i></p>	<p>Appréciation de l'état corporel des animaux</p> <p>Interprétation des résultats d'analyses</p> <p>Repérage des comportements : chaleurs, signes de mise bas ...</p> <p>Repérage des stades physiologiques</p> <p>Repérage des anomalies</p> <p>Appréciation des paramètres d'ambiance</p> <p>Observation des animaux au pâturage</p> <p>...</p>
<p>Organisation de l'intervention</p> <p><i>Le candidat, en fonction de ses prises d'informations, ajuste les interventions à réaliser au quotidien et prévoit l'organisation du travail</i></p>	<p>Prise de décision/choix des interventions à réaliser à partir de « signaux déclencheurs » : comportements, états corporels et physiologiques, conditions météo, hauteur de l'herbe</p> <p>Anticipation des conséquences de l'intervention</p> <p>Prise en compte du contexte de l'intervention et des autres interventions à réaliser</p> <p>Anticipation de la main d'œuvre et du temps nécessaires</p> <p>Préparation du bâtiment/espace d'intervention</p> <p>Gestion des déplacements d'animaux</p> <p>Préparation du matériel et des produits</p> <p>...</p>
<p>Réalisation de l'intervention</p> <p><i>Le candidat met en œuvre les différents travaux</i></p>	<p>Adaptation au contexte</p> <p>Adaptation aux comportements et aux caractéristiques des animaux</p> <p>Déroulement de l'intervention : dextérité, habileté, précision des gestes, rapidité, réactivité, utilisation du matériel, contrôles</p> <p>Repérage des difficultés pour ajustement</p> <p>Résultat de l'intervention</p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Entretien et rangement du matériel</p> <p>Enregistrements</p> <p>Respect du bien-être animal</p> <p>Respect des règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie</p> <p>...</p>

C 3 : Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation

La capacité C3 correspond à une UC complémentaire, qui peut être mise en œuvre si le centre l'a prévu dans le dossier d'habilitation.

La capacité recouvre un ensemble de situations relatives à la troisième transformation de la viande sur l'exploitation donc hors abattage

(première transformation) et découpe (deuxième transformation). Ces situations concernent les transformations froides en frais -hachage pour viande hachée ou saucisse- ou en sec, avec ou non salage et/ou les transformations chaudes de type cuisson ou stérilisation- plats cuisinés, terrines...-.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin viande » en lien avec la C3

Champs de compétences	SPS	Finalités
Transformation de la viande	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un procédé de transformation de la viande 	<i>Élaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation</i>

Cadrement de l'évaluation de la C3

Pour l'évaluation de la C 3, L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ transformation, impliquant un procédé de transformation au-delà de l'opération de hachage de la viande.

C3 : Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation	
Critères	Exemples d'indicateurs
Organisation de l'atelier de transformation <i>Le candidat organise les locaux pour une optimisation du travail</i>	Fonctionnalité de l'atelier et des espaces de transformation et de stockage Choix des équipements, matériels et fournitures Recherche de confort et d'ergonomie Recherche du meilleur compromis en fonction des moyens disponibles (moyens humains, coûts, structures...) ...
Réalisation des opérations nécessaires à la (aux) transformation(s) du produit <i>Le candidat met en œuvre le procédé de transformation de la réception de la viande découpée à la fabrication et au conditionnement du produit commercialisable</i>	Application des règles d'hygiène et de sécurité Qualité de la fabrication et évaluation de cette qualité Réalisation des contrôles Contrôle des paramètres d'ambiance Qualité des opérations de nettoyage Application de la réglementation relative à la production fermière (fabrication, étiquetage, stockage, transport, contrôles...) ...

Modalités d'évaluation spécifiques pour obtenir la mention « agriculture biologique »

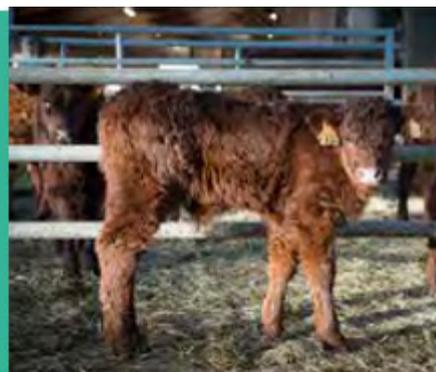
Les modalités d'évaluation spécifiques sont précisées dans le référentiel d'évaluation.

Pour rappel : les modalités d'évaluation des capacités C 1 et C 2 présentées ci-dessus s'appliquent à la mention « agriculture biologique ».

Deux conditions supplémentaires sont indispensables pour l'obtention de cette mention :

- les situations d'évaluation s'appuient sur des situations de travail en lien avec des SPS identifiées comme particulièrement importantes en « agriculture biologique, lorsque celles-ci existent.
- les situations de travail, support de l'évaluation, devront toutes avoir été vécues dans une entreprise en « agriculture biologique ».

Fiches compétences



Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS « conduite d'un élevage bovin viande » et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS « conduite d'un élevage bovin viande »

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la conduite de l'élevage bovin viande, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin viande »

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande	<ul style="list-style-type: none"> • Planification du travail • Choix des reproducteurs • Choix des réformes • Organisation du pâturage • Gestion sanitaire du troupeau 	<i>Définir une conduite technique répondant aux objectifs fixés</i>
Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin viande	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation des veaux à l'engraissement • Evaluation de l'état d'engraissement des animaux • Changement de parcelle d'un lot d'animaux • Surveillance, aide et soins au veau et à la vache à la mise-bas • Détermination du stade de gestation • Réalisation d'une intervention préventive ou curative dans un lot d'animaux 	<i>Assurer une production optimale de l'élevage</i>
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un procédé de transformation de la viande 	<i>Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité au travail, de bien-être animal et les enjeux de durabilité

Situations professionnelles significatives

- Organisation du pâturage
- Gestion sanitaire du troupeau
- Planification du travail
- Choix des reproducteurs
- Choix des réformes

Finalités

Définir une conduite de l'élevage répondant aux objectifs fixés

Responsabilité / autonomie

Le responsable d'un élevage bovin viande est exploitant ou salarié agricole. Il est en charge du pilotage technique et économique par objectifs cibles du système d'élevage et de son évolution dans un contexte de transition agro-écologique, en accord avec les valeurs et la stratégie de l'entreprise. Il est responsable de l'amélioration des performances techniques, économiques et génétiques du troupeau permettant d'atteindre les objectifs fixés et de maîtriser les coûts de production. Il doit donc être en capacité d'organiser le travail de l'élevage, le pâturage, la surveillance et la gestion sanitaire du troupeau, les vêlages, l'engraissement des jeunes bovins, la gestion des stocks d'aliments, des consommables et des

enregistrements (interventions et entrées/sorties des animaux). Il est également responsable du maintien du bien-être animal et du respect des cahiers des charges, des normes et réglementations. En fonction de son expérience, du degré de spécialisation de l'entreprise et du type d'emploi occupé (polyvalent ou spécialisé), le responsable peut disposer d'une certaine autonomie de décision pour participer aux choix génétiques et aux orientations stratégiques de l'élevage. Il doit enfin savoir faire preuve d'initiative pour adapter son travail en fonction d'une situation particulière ou imprévue et faire appel à des intervenants extérieurs.

Environnement de travail

L'activité s'effectue au bureau, en bâtiment d'élevage et à l'extérieur, en réunion sur un ou plusieurs lieux de travail. Le titulaire de l'emploi peut encadrer ou travailler en équipe en relation avec des partenaires (techniciens, vétérinaires, fournisseurs, contrôleurs). Ce travail peut demander des astreintes le week-end ou la nuit, par exemple lors des périodes de mise bas des femelles. Le port d'une tenue professionnelle adaptée (combinaison de travail, bottes) est requis. En fonction

du type d'entreprise et du type d'élevage, il devra s'adapter aux animaux, aux personnels, aux installations, aux équipements et aux habitudes de fonctionnement de l'entreprise (cas du service de remplacement ou groupement d'employeurs). L'émergence de nouvelles pratiques d'élevage et l'actualisation des connaissances du responsable d'élevage impliquent un travail de veille, de la formation et, des échanges de pratique entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés (pilotage par objectifs cibles)
- Nombre de veaux sevrés par vache et par an (prolificité)
- Maîtrise des coûts de production et du prix de revient
- Maîtrise du travail de l'élevage (efficience)
- Autonomie alimentaire, fourragère, protéique
- Amélioration de la santé de l'ensemble de l'élevage
- Respect des prescriptions liées au bien-être animal
- Utilisation des antibiotiques (démédication)
- Niveau génétique du troupeau
- Performances techniques et économiques du troupeau
- Intégration des productions animales et végétales

Savoir-faire de base

- Déterminer des objectifs et des indicateurs propres à la conduite de l'élevage en lien avec les objectifs de l'entreprise
- Analyser les performances de l'atelier et analyser les écarts aux objectifs fixés
- Évaluer des besoins en équipement et dimensionner un parc matériel
- Organiser et valoriser le pâturage (la part de l'herbe dans la ration)
- Adapter le chargement et anticiper le surpâturage
- Réaliser une veille (administrative, réglementaire et technique)
- Élaborer un plan d'alimentation, un plan d'accouplement (IA), un plan de renouvellement et de réforme
- Constituer des lots d'animaux pour une alimentation homogène et adaptée
- Adapter la finition des animaux en fonction des débouchés et des ressources disponibles
- Apprécier l'état de santé, le comportement et le bien-être des animaux
- Apprécier les conditions d'ambiance des bâtiments et d'environnement du troupeau
- Apprécier les risques sanitaires relatifs aux mouvements des animaux, des personnes et des matériels
- Déterminer les qualités et les défauts des reproducteurs et des vaches pour la mise à la reproduction
- Tenir à jour les registres des interventions et registre des entrées/sorties des animaux

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Systèmes d'élevage et de pâturage
- Charte des bonnes pratiques d'élevage
- Pilotage par objectif cible (schéma décisionnel)
- Évolutions des cours et des marchés de la viande et des cahiers des charges
- Classement des viandes bovines E.U.R.O.P.
- Leviers (génétiques et alimentaires)
- Schéma de sélection des races allaitantes
- Conduite économique du renouvellement
- Conduite de l'herbe et du pâturage (paddocks, pâturage dynamique tournant, topping, prairies multi-espèces ...)
- Prescriptions liées au bien-être animal
- Règles d'hygiène et de sécurité, gestes et postures, EPI
- Stabulations, matériels et systèmes de distribution des aliments
- Principes et méthodes de calcul du coût de production et du prix de revient
- Principes d'organisation et méthodes de calcul du coût du travail
- Mesures de prévention sanitaires (biosécurité)
- Méthodes et techniques alternatives de soins en élevage
- Savoir-faire relationnels

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Adapter son travail en fonction d'une situation plus ou moins complexe ou imprévue
- Adapter la conduite des pâturages aux aléas climatiques
- Adapter le système de vêlage en fonction de son système d'alimentation
- Anticiper pour prévenir et limiter les risques
- Choisir une génétique adaptée à ses objectifs
- Rechercher un compromis entre les performances techniques, l'ascendance, le gabarit des veaux pour faciliter les vêlages et le comportement (docilité) pour faciliter l'élevage (docilité notamment) afin de sélectionner un géniteur (taureau ou IAA) et des vaches pour le renouvellement du troupeau
- Savoir attendre et faire preuve de patience concernant l'amélioration génétique du troupeau
- Analyser les risques et les opportunités liés à son système d'élevage et ses pratiques
- Savoir faire appel à un technicien et prendre du recul par rapport aux recommandations
- Parler de son métier, de son entreprise et de ses pratiques professionnelles

Comportements professionnels

- Situer le fonctionnement de l'atelier par rapport au fonctionnement global de l'entreprise
- Capacité à prendre des décisions et à rendre compte
- Rigueur, calme et réactivité
- Connaître l'histoire de chaque animal
- Avoir le sens de l'observation
- Actualiser ses connaissances

Situations professionnelles significatives

- Alimentation des veaux à l'engraissement
- Changement de parcelle d'un lot d'animaux
- Évaluation de l'état d'engraissement des animaux
- Réalisation d'une intervention préventive ou curative dans un lot d'animaux
- Surveillance, aide et soins au veau et à la vache à la mise-bas
- Détermination du stade de gestation

Finalités

Assurer une production optimale de l'élevage.

Responsabilité / autonomie

Le responsable d'élevage bovin est exploitant ou salarié agricole. Il est chargé de la conduite de l'élevage en accord avec les valeurs et la stratégie de l'entreprise. Il doit donc être en capacité de réaliser l'ensemble des tâches d'élevage : pâturage, préparation et distribution des rations, surveillance, soins et manipulations des animaux, aide et soins au veau et à la vache à la mise-bas. Il peut travailler en autonomie ou en équipe. Il rend

compte de ses observations et peut donner ou recevoir des consignes de travail. En fonction de son expérience, le salarié peut disposer d'une certaine autonomie pour réaliser tout ou partie des soins et des interventions sur les animaux et faire appel à des intervenants extérieurs. Il doit enfin savoir faire preuve d'initiative pour adapter son travail en fonction d'une situation plus ou moins complexe ou imprévue.

Environnement de travail

L'activité s'effectue en bâtiment d'élevage, à l'extérieur, dans une cabine d'engin, sur un ou plusieurs lieux de travail. Le titulaire de l'emploi est fréquemment amené à travailler les week-end et jours fériés lors des périodes de mise bas des femelles. L'astreinte de l'alimentation est quotidienne. Le port d'une tenue professionnelle adaptée (combinaison de travail, bottes) est requis. Le titulaire de l'emploi devra s'adapter aux animaux, aux personnels, aux installations, aux intervenants extérieurs et aux habitudes de fonctionnement de l'entreprise (cas du

service de remplacement ou groupement d'employeurs). La diversité des systèmes d'alimentation requière l'utilisation et le réglage de matériels, d'équipements et d'automates très divers. Les équipements connectés (caméra de surveillance, détecteur de chaleur, robot de traite et système de monitoring) sont des pratiques de plus en plus courantes. L'émergence de nouvelles pratiques d'élevage et l'actualisation des connaissances du titulaire de l'emploi implique de se former et des échanges de pratiques entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés (pilotage par objectifs cibles)
- Nombre de veaux sevrés par vache et par an (prolificité)
- Taux de mortalité
- État physiologique et sanitaire des animaux
- Respect des prescriptions liées au bien-être animal
- Bonnes pratiques d'élevage
- Développement de la relation homme-animal
- Respect des consignes de travail et règles de sécurité
- Technicité d'exécution de l'ensemble des tâches
- ...

Savoir-faire de base

- Adapter son comportement à celui des animaux
- Respecter les consignes de travail et rendre compte des faits marquants à ses collaborateurs
- Distribuer manuellement, mécaniquement ou à l'aide d'automates des aliments en respectant l'ordre chronologique de distribution des aliments
- (des aliments les plus grossiers aux aliments les plus fins) en veillant à l'homogénéité de la ration (cas d'un bol mélangeur)
- Veiller à la propreté des auges, des abreuvoirs et au maintien d'une litière sèche

- Apprécier la qualité d'un aliment et la capacité d'ingestion des animaux en fonction des aliments
- Valoriser le pâturage (la part de l'herbe dans la ration)
- Réaliser la mise à l'herbe des animaux
- Adapter le chargement et anticiper le surpâturage
- Constituer des lots d'animaux pour une alimentation homogène et adaptée
- Adapter la finition des animaux en fonction des ressources disponibles
- Contrôler le bon fonctionnement des installations
- Identifier les symptômes d'une maladie, d'une infection ou d'un trouble du comportement
- Repérer et isoler un animal malade, blessé ou stressé
- Apprécier le bien-être des animaux, les conditions d'ambiance des bâtiments et d'environnement du troupeau
- Apprécier les risques sanitaires relatifs aux mouvements des animaux, des personnes et des matériels
- Surveiller l'introduction d'un animal entrant dans le troupeau
- Contenir un animal en adoptant les gestes, les postures et une tenue adaptés pour travailler en sécurité
- Enregistrer les interventions et les traitements sur les animaux
- Déterminer les qualités et les défauts des vaches pour la mise à la reproduction
- Repérer les chaleurs et les signes précurseurs de mises bas
- Sevrer les veaux et les génisses à la date prévue
- Apprécier l'état d'engraissement d'un animal (au niveau des côtes, de la queue et de l'œillet)
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Charte des bonnes pratiques d'élevage
- Relation homme-animal
- Prescriptions liées au bien-être animal
- Caractéristiques des différents aliments et compléments nutritionnels
- GMQ (gain moyen quotidien)
- Maladies, infections et troubles métaboliques
- Conduites de l'herbe et du pâturage (paddocks, pâturage dynamique tournant, topping, prairies multi-espèces ...)
- Règles d'hygiène et de sécurité, gestes et postures, EPI
- Anatomie, physiologie et pathologies de la mamelle et des trayons
- Registre d'élevage et carnet sanitaire
- Mesures de prévention sanitaires (prophylaxie)
- Méthodes et équipements de contention des animaux
- Élevage de précision (e-santé) dispositifs et technologies numériques pour la santé animale
- Méthodes alternatives de soins en élevage
- Techniques de maîtrise des cycles sexuels
- Assistance au vêlage
- Conduite économique du renouvellement
- Notions de génétique, de biosécurité et d'éthologie
- Savoir-faire relationnels
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Adapter son travail en fonction d'une situation plus ou moins complexe ou imprévue
- Adapter la conduite alimentaire (mise à l'herbe, à la reproduction, mise bas, réforme et/ ou engraissement)
- Construire une relation homme-animal harmonieuse
- Savoir faire appel à un technicien et prendre du recul par rapport aux recommandations
- Intervenir le moins possible (apprécier la nécessité d'une intervention ou de faire appel à un spécialiste)
- Anticiper pour prévenir et limiter les risques
- Travailler avec un chien au troupeau
- Faire procéder aux saillies au bon moment (relation chaleur, taux de MG et vêlage antérieur)
- Réaliser une insémination animale en économisant les doses
- Détecter les chaleurs et signes de la mise bas
- Réaliser une échographie ou une palpation de l'utérus pour déterminer le stade de gestation
- Retourner un veau
- Parler de son métier, de son entreprise et de ses pratiques professionnelles
- ...

Comportements professionnels

- Comportements professionnels
- Situer le fonctionnement de l'atelier par rapport au fonctionnement global de l'entreprise
- Connaître l'histoire de chaque animal
- Avoir le sens de l'observation
- Rigueur, calme et réactivité
- Capacité à prendre des décisions et à rendre compte
- Actualiser ses connaissances
- ...

Situations professionnelles significatives

- Mise en œuvre d'un procédé de transformation de la viande

Finalités

Assurer une transformation optimale des produits répondant aux objectifs fixés

Responsabilité / autonomie

Le responsable d'atelier pilote l'atelier de transformation des viandes et gère son personnel. Il dispose d'une grande autonomie dans son travail. La fonction correspond à la conduite d'un atelier de 2ème et/ ou 3ème transformation. Il planifie, délègue, contrôle le plan de charge de l'atelier. Il est le garant du respect des cahiers des charges clients et des réglementations qualité,

sécurité et environnement. Lorsqu'il est opérateur de 3ème transformation, le salarié réalise les opérations de fabrication des produits élaborés. Ses activités s'étendent de la préparation d'ingrédients, à l'étiquetage des produits en passant par l'approvisionnement de la ligne de production, la conduite de machines, le piéçage manuel et le conditionnement.

Environnement de travail

L'activité s'exerce au sein d'un atelier de transformation individuel ou collectif avec des conditions d'ambiance et de travail propres à chaque entreprise et à chaque type de produit élaboré (transformation froide ou chaude). La transformation est fonction du planning d'abattage et de l'organisation du travail (une à plusieurs fois par semaine ou par mois). Il peut travailler seul ou en équipe et, encadrer des salariés permanents ou faire appel à de la main d'œuvre de remplacement (week-end, congés...). Les produits carnés transformés sont sensibles à la prolifération microbienne et exigent des normes

d'hygiène élevées. C'est un secteur extrêmement réglementé qui obéit à des contrôles sanitaires stricts. Il est demandé beaucoup de rigueur et de disponibilité. Le niveau des normes sera fonction de la commercialisation choisie (normes vente directe, normes européennes, normes dérogatoires). Dans un contexte de transition agro-écologique, l'évolution rapide des pratiques, des normes et des connaissances impliquent un important travail de veille et d'analyse, de la formation et des échanges de pratique entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Rendement (matières) des ressources alimentaires
- Principe de la « marche en avant »
- Marge nette et charges de transformation
- Seuil de rentabilité de l'atelier
- Transparence de l'étiquetage
- Présentation et prix de vente
- Transparence de l'étiquetage
- Traçabilité
- Valorisation des coproduits
- Satisfaction de la clientèle
- Retours des produits

Savoir-faire de base

- Réaliser une étude de marché
- Adapter ses moyens aux objectifs de production
- Fixer un prix de vente et calculer un prix de revient
- Dimensionner un projet individuel ou collectif
- Aménager un atelier de transformation
- Évaluer la charge de travail
- Choisir des matériels et équipements adaptés
- Évaluer l'aptitude des produits carnés à être transformés
- Évaluer la qualité des matières premières et des produits
- Maîtriser les techniques de transformation
- Diagnostiquer l'état de fonctionnement des équipements
- Détecter et diagnostiquer les anomalies, dysfonctionnements et pannes
- Réaliser la maintenance de 1er niveau des matériels
- Ajuster le plan de production et les cadences (aléas)

- Élaborer un plan de nettoyage
- Utiliser des indicateurs appropriés pour le contrôle de la production
- Mesurer les écarts entre prévisions et réalisations et interpréter les résultats
- Apporter des mesures correctives en cas de non-conformité
- Contrôler les températures de conservation des denrées alimentaires lors de la fabrication, du stockage, du transport et de la distribution
- Contrôler la conformité de l'étiquetage des produits (DLC, DLUO, températures de conservation, origine...)
- Déceler et traiter les manquements aux protocoles en matière de sécurité des personnes et d'hygiène des matières premières, des consommables, des produits finis, des équipements, des locaux et des personnes
- Organiser son travail et celui des salariés
- Élaborer un planning des besoins et de répartition des personnels en fonction des commandes
- Transmettre des consignes et objectifs de production
- Accompagner l'intégration d'un nouveau salarié
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Atelier individuel et collectif
- 1ère, 2ème et 3ème transformation des viandes
- Techniques de gestion de production
- Planning d'abattage et pré-vente
- Caractéristiques d'une viande de qualité
- Gamme de produits
- Transformation froide (viande hachée, saucisses) et chaude (plats cuisinés, terrines, conserves)
- Qualités sanitaires et organoleptiques
- Traçabilité
- Épices et arômes
- Procédés techniques de conservation
- Méthodes et recettes traditionnelles
- Matériels et équipements spécialisés (hachoir, malaxeur, trancheuse, injecteuse, poussoir, potence de transport, armoire de stockage, chambre froide, ...)
- Fichier clients
- Fiches de suivi de fabrication
- Plan de production culinaire
- Matériel de conditionnement (machine sous vide, autoclave)
- Actions commerciales et promotionnelles
- Paquet hygiène
- Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- Autocontrôles et procédures de rappel
- Règles d'étiquetage
- Statuts et modalités d'agrèments sanitaires
- Aides aux investissements et à la commercialisation
- SICO
- Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Politiques nationales de l'alimentation (PNA)
- Circuits courts
- Réglementation de l'activité par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP)
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Créer son atelier (investissements, agencement, matériel, organisation du travail, maîtrise de la qualité, opportunités du marché)
- Améliorer ses pratiques de façon continue pour obtenir la meilleure qualité de produit
- Assurer une veille continue quant aux attentes des consommateurs
- Connaître les initiatives existantes et rencontrer d'autres producteurs fermiers
- Élargir sa gamme, toucher de nouveaux clients et fidéliser sa clientèle en assurant une diversité de produits
- Mettre au point de nouvelles recettes
- Procéder à des changements de recette ou de formule
- Réaliser des tests de fabrication ou de conditionnement
- ...

Comportements professionnels

- Autonomie
- Observation
- Analyse
- Rigueur
- Réactivité
- Anticipation (des aléas)
- Exemplarité (management)
- Dextérité (opérations manuelles)
- ...

Annexe 1

Arrêté de création paru au JO



7 août 2019

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 21 sur 90

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : *AGRE1920341A*

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu le code du travail, notamment ses livres II, III et IV de la sixième partie ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces du 2 juillet 2019 ;

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du 18 juillet 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande ».

Art. 2. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017 susvisé et du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017 susvisé.

Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » est accessible aux candidats titulaires :

- d'un brevet professionnel du secteur de la production agricole,
- d'un baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole,
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole,
- titres et certificats du secteur de la production agricole, de niveau IV, enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles et cités dans l'arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3^o), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » est délivré aux candidats ayant acquis les deux unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier bovin viande,
- UC2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin viande.

Art. 5. – Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

La mention « agriculture biologique » est apposée sur le diplôme des candidats ayant suivi l'intégralité des enseignements préparant l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole

dans les conditions prévues au précédent alinéa et ayant validé les unités capitalisables constitutives du diplôme conformément aux dispositions précisées dans le référentiel d'évaluation.

Art. 6. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 7. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin viande » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2020.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « conduite d'un élevage bovin viande » créée par le présent arrêté.

Art. 9. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche,*
J.-L. TRONCO

Nota. – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.

Annexe 2

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme



Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Décembre 2019